

## Communauté de Communes du Pays des Coëvrons

2 Avenue Raoul Vadepiéd

Châtres-la-Forêt

53 600 EVRON

Tel: 02 43 66 32 00

Président : M. Joël Balandraud

Date de création de l'EPCI : 2013 suite à la fusion de 4 EPCI

Délibération d'approbation : 30 octobre 2017

Validité du PLH : 2018-2023

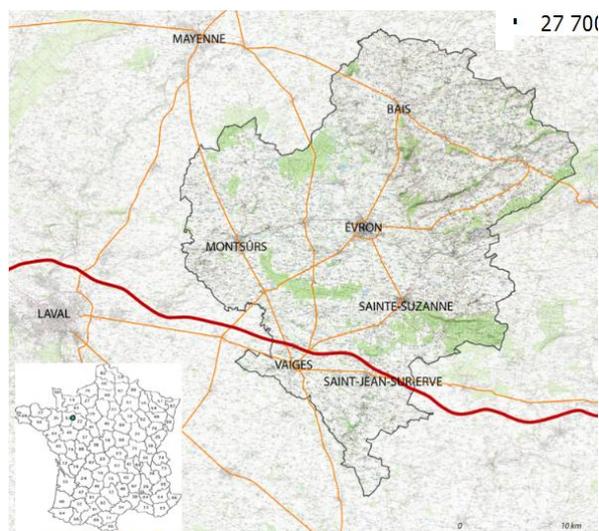
Avancement du PLH : 1<sup>er</sup> PLH – bilan à mi-parcours

Élaboration : réalisé en régie

Motif d'engagement : volontaire

PLH présenté en bureau du CR2H le 19 janvier 2018

### Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Coëvrons



La Communauté de Communes du Pays des Coëvrons (CCPC) est composée de 36 communes dont la population atteint 27 566 habitants (2014). Le territoire de cette CC s'étend sur 786 km<sup>2</sup> à l'est du département de la Mayenne sur l'axe Laval-Le Mans. Il s'organise autour du pôle central de la ville d'Evron (4<sup>ème</sup> commune du département).

Le territoire est couvert par le plan départemental de l'habitat (PDH) de Mayenne 2015-2020 et le plan départemental d'action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020. L'élaboration de ce PLH s'inscrit en complémentarité de la réflexion sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan global de déplacements (PGD) qui devraient être adoptés courant 2019, parallèlement au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La Communauté de communes des Coëvrons se compose de 29 communes, suite à la création de plusieurs communes nouvelles. La population est de 27 140 habitants en 2019.

Le territoire est couvert par un plan départemental de l'habitat et de l'hébergement (PDHH) adopté en juillet 2022. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Coëvrons a été adopté en mars 2019 et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en mars 2020.

## Les enseignements issus du diagnostic de territoire

### Le territoire est marqué par :

- la moitié des communes ont moins de 500 habitants, 5 communes ont plus de 1 000 habitants dont Evron avec plus de 7 000 habitants,
- un territoire rural avec un vieillissement de la population,
- des dynamiques résidentielles contrastées, avec une attractivité sur l'ouest du territoire,
- un parc de près de 14 600 logements, relativement ancien (la moitié construit avant 1948), constitué principalement de maisons individuelles, de grandes tailles (trois quarts de T4 et plus), 82% de résidences principales et 9% de résidences secondaires,
- 9% du parc est vacant (dont 40% depuis plus de 3 ans) : un phénomène plus marqué dans le nord-est et qui touche plutôt les petits logements, anciens, vétustes ou obsolètes,
- des prix du foncier relativement bas,
- un tassement du marché et une offre de terrains à bâtir importante sur le territoire, enregistrant des temps de commercialisation assez longs,
- des ménages modestes (19% sous le seuil de pauvreté, un tiers inférieur à 60% des plafonds HLM),
- des ménages principalement propriétaires (59%),
- un parc privé qui joue le rôle de parc social de fait, accueillant l'essentiel des ménages aux ressources inférieures à 60% des plafonds HLM,
- une offre locative sociale (8% du parc, environ 1 000 logements) principalement présente dans les communes pôles.

### Le bilan à mi-parcours fait état des évolutions suivantes :

- Sur la période 2013 – 2019, on observe une diminution moyenne de la population de 0,2% par an, liée à des soldes migratoire et naturel négatifs.
- La vacance du parc est passée à 11%. Suite à la crise sanitaire de 2020, on observe une augmentation du nombre de vente, dont certains logements vacants de longue durée.

### Le PLH prévoit 4 orientations :

- développer un habitat attractif dans les centres-bourgs,
- viser un développement réaliste de l'habitat en renforçant les pôles d'équilibre,
- jouer la carte de la qualité comme condition de développement,
- animer et mettre en œuvre le PLH.

## Le Programme d'action du PLH

1. Définition des besoins en logements	
	<u>1.1. Les besoins à l'échelle de l'EPCI</u>
	<p>L'objectif de production fixé par le PLH est de <b>145 logements par an, dont 120 neufs</b>. L'EPCI se fixe un objectif démographique de 30 000 habitants à horizon 2030 soit entre 1 400 et 1 800 nouveaux habitants en 15 ans. Le territoire mise ainsi sur une croissance démographique similaire aux périodes passées toutefois légèrement infléchi par le vieillissement de la population (hypothèse d'une croissance démographique annuelle de 0,3 à 0,4 %).</p> <p>On constate une moyenne de logements autorisés sur 2018-2021 de 58 logements par an, soit un volume très inférieur à celui identifié dans le PLH.</p> <p>Sur la période 2018-2020, 148 logements ont été commencés, représentant 17% de l'objectif de production fixée dans le PLH (moyenne de 37 logements par an).</p> <p>Cette évolution est cohérente avec la baisse démographique observée sur le territoire (-0.2% par an entre 2008 et 2019) et la crise sanitaire qui a marquée l'année 2020 et engendrée une baisse de production de logements.</p>
	<u>Les besoins territorialisés et par segment</u>
	<p>Les élus locaux souhaitent promouvoir un aménagement équilibré du territoire en renforçant les principaux pôles d'habitat : Bais, Evron, Montsûrs - Saint Cénéry, Vaiges et Sainte Suzanne-Chammes. En dehors de ces pôles, les objectifs sont déclinés par sous-secteur en raison des volumes relativement faibles.</p> <p>Sur la période 2018-2021, 232 logements ont été autorisés, dont 82% en construction neuve. La part de production de logements en bâti existant est légèrement supérieure à celle prévue dans le PLH.</p>

	Objectifs PLH 2018-2023			Nb de logements autorisés 2018-2021			% de l'objectif des 6 ans du PLH réalisé sur 2018-2021
	Objectifs reprise logement vacant ou résidence	construction neuve	Objectif total de logements à produire (neuf et reprise)	sur bâti existant	neufs	Total	
Bais	11	50	61	2	4	6	5%
Autres communes du secteur Nord	32	45	77	4	5	9	6%
Évron	33	190	223	19	70	89	23%
Autres communes du secteur centre	23	143	116	5	41	46	16%
Montsûrs	12	82	94	4	20	24	23%
Autres communes du secteur Ouest	9	90	99	3	19	22	
Vaiges	9	20	68	1	13	14	13%
Sainte-Suzanne-et-Chammes	7	61	29	1	12	13	38%
Autres communes du secteur Sud	14	49	63	2	7	9	10%
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>730</b>	<b>830</b>	<b>41</b>	<b>191</b>	<b>232</b>	<b>28%</b>
Part de logements neufs sur la production totale		88%		82%			

#### Objectifs de production locative sociale :

	Objectifs PLH 2018-2023			2018-2020	% de l'objectif PLH (sur 6 ans) réalisé sur 2018-2020
	Nb total de logements à produire	Taux de production locative sociale	Objectifs de production locative sociale	Nombre de logements sociaux mis en service	
Bais	61	15%	9	0	0%
Autres communes du secteur Nord	77	7%	5	0	0%
	<b>138</b>	<b>22%</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	
Évron	223	15%	33	4	12%
Autres communes du secteur Centre	166	7%	12	4	33%
Logements mis en service en 2018 sur Voutré					
	<b>389</b>	<b>22%</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	
Montsûrs	94	15%	14	17	121%
Autres communes du secteur Ouest	99	7%	7	0	0%
	<b>193</b>	<b>22%</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	
Vaiges	68	15%	10	4	40%
Sainte-Suzanne-et-Chammes	29	15%	4	0	0%
Autres communes du secteur Sud	63	7%	4	0	0%
	<b>160</b>	<b>37%</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	
	<b>880</b>		<b>98</b>	<b>29</b>	<b>30%</b>

Le degré d'atteinte des objectifs par secteur reste bas. Le secteur Nord est le moins productif.

## 2. Volet environnemental

### 2.1. La gestion économe de l'espace

→ Les objectifs de densité

Sur la période 2001-2013, 388 hectares ont été consommés dont 153 hectares par l'habitat. Un des enjeux sur ce territoire est d'éviter le mitage et de limiter la consommation d'espace. Avec 765 m<sup>2</sup> en moyenne, la CC des Coëvrons enregistre des tailles de parcelles plus grandes que la moyenne départementale (743m<sup>2</sup>).

Le PLH ne fixe pas de ratio de densité.

Le SCOT, approuvé après le PLH, fixe une densité bâtie brute moyenne :

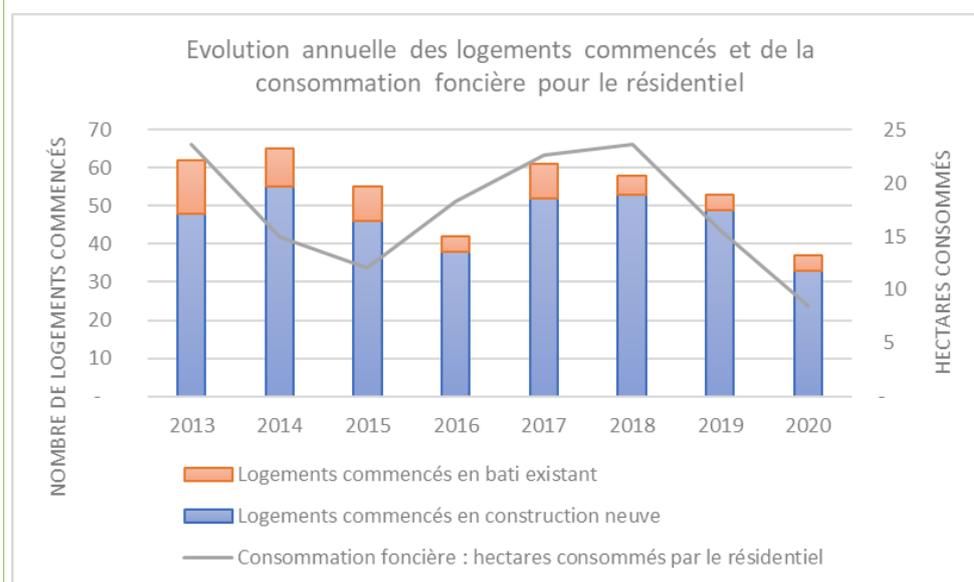
- de 12 logements à l'hectare pour les communes rurales,
- de 13 logements à l'hectare pour les pôles secondaires,
- de 15 logements à l'hectare pour le pôle principal d'Evron.

De plus, le PLUi prévoit la production de 30% des logements en renouvellement urbain et projette une consommation d'espace de 6,8 ha par an (soit une réduction de près de 40% de la consommation résidentielle passée).

Entre 2018 et 2021, on assiste à une diminution de la consommation foncière.

Indicateurs de suivi	2018	2019	2020	2021
Nb d'hectares consommés par le résidentiel	23	24	16	8

Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>



En 2022, la CC des Coëvrons engage une démarche visant à définir une stratégie pour atteindre le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

→ Des formes urbaines innovantes

Le diagnostic fait état des formes urbaines existantes. L'habitat dispersé reste majoritaire sur le territoire.

Le PLH se fixe une action sur le renforcement de la qualité urbaine des opérations (action 6). L'EPCI souhaite développer des formes urbaines privilégiant une optimisation de l'espace et promouvoir les opérations d'ensemble et accroître les qualités urbaines, architecturales, environnementales dans la conception, pour conserver la diversité des ambiances. Cet objectif sera décliné dans le cadre du futur PLUi.

Dans le cadre du PLH, l'EPCI prévoit de soutenir les démarches qualitatives en :

- aidant les communes à élaborer les cahiers des charges des opérations, en prenant appui sur les référentiels existants (publication CAUE "Habiter autrement", charte Ecoquartiers, AEU) et sur le PDH,
- favorisant le développement de telles démarches : valorisation des bonnes pratiques via la réalisation de fiches sur les opérations jugées exemplaires, organisation de visites d'opérations (en lien avec l'observatoire départemental de l'habitat).

Des OAP à vocation résidentielles ont été définies dans le PLUi.

→ La politique foncière : les outils

Le PLH indique que certaines communes sont déjà engagées dans des politiques foncières actives, qui passent notamment par la réalisation d'études stratégiques de développement. 3 actions vont permettre de développer les politiques foncières au sein de l'EPCI :

- action 1 (favoriser le renouvellement urbain) : il est prévu de créer une aide financière aux opérations de renouvellement urbain, notamment pour les communes exclues du dispositif du conseil départemental de Mayenne (conditions de mise en œuvre à définir, 300 000 euros sur 6 ans),

	<ul style="list-style-type: none"> <li>· action 3 (préservé les capacités d'accueil des ménages) : afin de favoriser la maîtrise foncière, la CC prévoit d'utiliser les outils du PLUi pour soutenir les acquisitions foncières des secteurs à enjeux (zonage, règlement, création de sursis à statuer, orientation d'aménagement et de programmation (OAP), définition de périmètre d'exercice du droit de préemption urbain, emplacements réservés et servitudes de mixité, etc.),</li> <li>· action 5 (conforter les communes rurales et renforcer les communes pôles) : afin de prioriser les gisements fonciers, l'EPCI prévoit de réaliser un référentiel foncier (recensement, qualification, stratégie, outils, observatoire). L'EPCI prévoit aussi d'élaborer des conventions avec les partenaires pour formaliser les engagements réciproques, notamment pour les opérations de renouvellement urbain. En parallèle, l'EPCI se lance dans des actions de marketing territorial pour développer son attractivité et faire venir des opérateurs.</li> </ul> <p>L'action 1 n'a pas été mise en place. Le Conseil départemental a apporté un appui financier aux pôles secondaires du territoire. L'EPCI projette de lancer en 2023 un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes dans le cadre de la démarche ZAN. Dans ce cadre, un accompagnement financier sera proposé pour du renouvellement urbain.</p> <p>Dans le cadre du PLUi, un référentiel foncier a été établi afin d'identifier les gisements bâtis ou non bâtis mobilisables (dents creuses), mutables ou densifiables. Il a montré un potentiel en renouvellement urbain relativement modéré.</p> <p>Une vingtaine de secteurs ont été identifiés en opération d'aménagement et de programmation (OAP). Seule la commune d'Evron a réalisé une opération sur l'une des OAP. Une démarche de marketing territorial a été lancée avec des acteurs du territoire. Une stratégie et un plan d'actions ont été défini pour améliorer l'attractivité du territoire, en direction des différentes cibles de population que le territoire cherche à accueillir. Le volet résidentiel reste à conforter, notamment pour mieux faire connaître l'offre d'habitat.</p>
	<h2 style="text-decoration: underline;">2.2. Amélioration de la qualité des performances énergétiques</h2>
<p>→ La précarité énergétique et l'adaptation aux nouvelles normes énergétiques</p>	<p>L'action 7 est dédiée à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, en voici le contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· encourager la réhabilitation des logements anciens à travers un programme d'intérêt général (PIG),</li> <li>· soutenir la réhabilitation du parc locatif avec une aide financière à la rénovation thermique des logements locatifs (prioritairement à vocation sociale : HLM, conventionné communal, conventionné privé). Pour rappel, la CC des Coëvrons compte 944 logements HLM (dont 43% sont antérieurs à 1989) et 200 logements communaux. Les critères et conditions d'éligibilité sont à définir (budget de 360 000 euros sur 6 ans),</li> <li>· encourager les économies de ressources avec un accompagnement auprès des particuliers, via les permanences habitat mises en place sur le territoire.</li> </ul> <p>L'action 2 sur la lutte contre la vacance précise que le PIG se fixe comme objectifs principaux : la lutte contre la vacance, la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration des performances énergétiques et le maintien à domicile. Le budget pour les 3 premières années est de 129 000 euros plus le coût de l'animation. Pour les 3 années suivantes, le budget sera aussi de 129 000 € (thématiques prioritaires d'intervention à définir au terme du PIG).</p> <p>L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat privé a été travaillée, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme d'intérêt général 2017 – 2019 qui a été prolongé de 2 ans. Il a pris fin au 31 décembre 2021. Dans ce cadre, 346 diagnostics énergétiques ont été réalisés par SOLIHA, opérateur ANAH, et 312 logements ont bénéficié d'une aide pour des travaux énergétiques.</li> <li>- Fin 2020 – 2021, la Communauté de communes a réalisé un appel à projets expérimental. Son objectif : accompagner techniquement et financièrement des projets de rénovation énergétique globaux visant au moins une étiquette énergétique C et intégrant des notions d'étanchéité à l'air, de ventilation et/ou de matériaux bio-sourcés. Un des critères de bonification était la durée de vacance du bien avant travaux.</li> </ul> <p>Sur 25 projets déposés, 19 porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement technique et de conseils financiers pour la définition de leur projet. Au final, 13 projets ont reçu une aide financière de la Communauté de communes en fonction de l'ambition du projet. Les gains énergétiques attendus sont entre 30 et 85% (10 projets &gt; 60% de gains énergétiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des permanences d'un conseiller énergie ont lieu chaque semaine sur les Coëvrons à destination des particuliers : 1 300 contacts par le conseiller en énergie sur 2018-2021. Pour conforter ce conseil, un travail collaboratif a été mené en 2021 avec Mayenne Communauté et les Communautés de communes du Mont des Avaloirs, de l'Ernée et du Bocage Mayennais, en lien avec le Département, l'ADEME et la Région, pour créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique à l'échelle du Nord-Est Mayenne.</li> </ul>

Aucune action n'a été engagée sur le parc locatif public (action restant à engager).

### 3. Volet social

#### 3.1. Accession sociale à la propriété

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un produit qui fonctionne bien (239 projets en moyenne par an entre 1995 et 2010). À l'inverse le prêt social location accession (PSLA) n'a pas produit les effets escomptés (8 PSLA ont été créés entre 2005 et 2012). Il est fait le constat que ce produit semble difficile à développer en secteur rural.

En lien avec l'objectif de lutte contre la vacance, l'EPCI prévoit 2 types d'aides pour faciliter l'accession à la propriété en centres-bourgs, pour un budget de 525 000 euros sur 6 ans :

- aide financière pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'acquisition sur des biens vacants de longue durée,
- aide aux travaux de rénovation suite à l'acquisition d'un bien localisé dans un secteur ou rue préalablement identifié.

L'action n'a pas été mise en place.

#### 3.2. L'offre locative sociale

→ Rééquilibrer l'offre de logement et promouvoir la mixité sociale

Les objectifs de production locative sociale sont déclinés par pôle et secteur géographique. Le PLH vise la production de 95 locatifs sociaux sur les 6 années du PLH et des réflexions sont déjà engagées sur différentes communes (36 démolitions et 21 constructions à Montsûrs, réflexion sur une offre à destination des personnes âgées à Ste Suzanne, réflexion sur la restructuration du parc collectif de La Valaisière à Evron, etc.).

L'action 2 (préserver les capacités d'accueil des ménages) prévoit des actions intercommunales sur le LLS :

- conventionner avec les bailleurs et les communes sur le parc locatif social pour définir de manière partagée les perspectives d'évolution du parc locatif social sur l'ensemble du territoire des Coëvrons,
- assurer un suivi des logements sociaux communaux, via un tableau de bord sur les caractéristiques du parc et l'occupation des logements communaux ou détenus par les CCAS (en partenariat avec les acteurs du PDH de Mayenne).

Les communes restent les principales interlocutrices des bailleurs. Le dialogue entre l'EPCI et les bailleurs reste à renforcer.

#### 3.3. La rénovation du parc existant

→ La politique de la ville et la rénovation urbaine (ANRU)

sans objet

→ Lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre du PIG multithèmes, il existe un volet dédié au repérage de l'habitat dégradé et très dégradé qui complète le PIG mené à l'échelle du département sur les thématiques de traitement de l'habitat indigne (action 7).

→ Les autres actions en faveur de l'amélioration du parc privé et les financements ANAH

L'action 2 (lutte contre la vacance) prévoit en plus du PIG déjà cité ci-dessus de :

- diffuser les informations sur les conseils et aides disponibles auprès des ménages en s'appuyant sur les structures et permanences existantes (ADIL, CAUE, opérateur ANAH, etc.),
- aides pour l'accession à la propriété en centres-bourgs (voir ci-dessus).

Il faut souligner que dans le cadre des objectifs de production du PLH, l'EPCI se fixe comme objectif la remise sur le marché de 150 logements vacants en 6 ans, soit près de 10% du parc vacant.

Maintien des permanences de conseil en matière d'habitat mensuellement (ADIL, CAUE, SOLIHA, Espace info énergie).

#### 3.4. Les réponses aux besoins des populations spécifiques

→ Répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées

L'action 4 (répondre au vieillissement démographique) fixe un objectif de répondre à la diversité des situations et des besoins de la population âgée, pour anticiper la perte d'autonomie, en lien avec la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV). L'EPCI prévoit de :

- consacrer un des volets du PIG au maintien à domicile à destination des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes relevant du régime de la mutualité sociale agricole (MSA),
- développer des programmes de logements à destination des personnes âgées (lien avec le conventionnement sur le parc locatif social),
- mener une réflexion sur l'offre d'hébergement à destination des séniors (création

	<p>un groupe de travail pour définir les priorités sur l'évolution des solutions d'hébergement (ex : résidences seniors) en lien avec le conseil départemental).</p> <p>Dans le cadre du PIG des Coëvrons, la Communauté de communes a apporté une aide pour les travaux de maintien à domicile pour les ressortissants de la MSA, seule caisse de retraite à ne pas aider pour ce type de travaux. 17 logements ont été aidés par les Coëvrons sur un objectif de 18 sur la période 2017-2021.</p> <p>Sur cette période, tous dispositifs confondus (PIG, ANAH en secteur diffus, Action Logement, plan May'ainés), 160 diagnostics autonomie ont été réalisés et 143 logements financés.</p> <p>(Action hors PLH) : 2023-2024 - Définition d'un plan gérontologique prévue en parallèle de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un 2<sup>nd</sup> contrat local de santé (en cours d'écriture) dans lequel l'axe du maintien à domicile sera un enjeu fort.</p>
→ Répondre aux besoins des jeunes	<p>Avec 14 % de la population âgée entre 15 et 29 ans, le logement pour les jeunes reste une problématique relativement importante pour le Pays des Coëvrons. Le territoire dispose d'un Foyer jeunes travailleurs (FJT) sur la commune d'Evron (60 logements T1). Le programme d'actions ne prévoit pas d'action spécifique à destination des jeunes. Mais les actions sur la diversification de l'offre s'adressent aussi au public jeune.</p> <p>Depuis 2020, un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitat à l'échelle des Coëvrons a été mis en place par le FJT « Le Nymphéa », avec l'appui financier notamment de la Communauté de communes. Au sein de logements locatifs sociaux, le FJT porte également de la colocation.</p>
→ Répondre aux besoins des gens du voyage	<p>Seule la commune d'Evron est soumise à l'obligation de disposer d'aires d'accueil. Elle répond aux obligations réglementaires en termes d'aire d'accueil des gens du voyage. De nouveaux besoins émergent liés au souhait de sédentarisation de certains ménages. Le PLH prévoit de poursuivre la réflexion partenariale sur les offres à développer.</p> <p>Un partenariat avec l'AMAV existe pour l'identification des besoins. Toutefois il y a peu de retours en ce sens à ce jour, pas de demandes actualisées, en dehors d'une famille avec des problématiques sociales trop prégnantes pour faire avancer le dossier.</p> <p>L'identification dans le PLUI d'une parcelle dédiée au projet de sédentarisation a été faite, suite à une remontée de l'AMAV durant la consultation publique.</p>
	<b>3.5. Les réponses aux besoins des populations défavorisées, les plus fragiles</b>
	Bien que le PLH ne prévoit pas d'action spécifique portant sur cette thématique, le PLH souhaite mobiliser une fraction du parc locatif communal ou détenu par le CCAS afin de favoriser l'accès au logement à destination de populations en difficulté sociale (action 3).
<b>4. Volet de la gouvernance</b>	
	<b>La mise en cohérence avec les autres documents d'urbanisme</b>
	La CC des Coëvrons a lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La CC entend utiliser au mieux les outils du PLUi pour optimiser le développement du territoire et favoriser la maîtrise foncière.
	<b>4.2. Assurer un suivi et une évaluation du PLH : l'observatoire des PLH</b>
	<p>Deux outils seront mis en place pour le suivi et l'évaluation d'un PLH (action 9) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· un tableau de bord interne à la CC pour le suivi des actions inscrites au PLH (notamment sur la base des indicateurs d'évaluation proposés dans chaque fiche action)</li> <li>· l'utilisation de l'observatoire départemental de l'habitat dans le cadre du PDH (partenariat Etat 53, conseil départemental de Mayenne, ADIL) : cet observatoire fournit de nombreuses informations sur les caractéristiques de tous les territoires de Mayenne, à l'échelle communale (données socio-économiques, parc de logements, locatif social, dynamique du marché immobilier privé, production neuve, etc.). Il permettra ainsi d'actualiser le diagnostic du territoire des Coëvrons pour mesurer les effets de la politique habitat.</li> </ul> <p>L'observatoire départemental de l'habitat est un appui essentiel pour le suivi-évaluation du PLH. Au-delà des données statistiques, la récupération des données produites localement reste compliquée, certains indicateurs étant peu accessibles. L'observatoire local de l'habitat et du foncier est à consolider, notamment pour les données foncières, utiles également au PLUi et SCoT. De plus, l'absence de système d'information géographique en interne représentait une limite jusqu'à présent dans le traitement des données. Le recrutement fin 2022 d'une géomaticienne devrait faciliter cela.</p>
	<b>4. 3. Animation, partenariat et pilotage</b>

L'action 8 concerne l'animation et la mise en œuvre du PLH. Cette action prévoit de :

- instaurer une commission habitat,
- mobiliser les moyens humains et techniques au niveau de la CC pour animer le PLH et accompagner les communes (rédaction d'un guide récapitulant les différentes aides),
- communiquer sur les offres d'habitat proposées (valorisation du travail de l'ADIL).

Un groupe de travail « Habitat » a été instauré en 2020, avec la mise en place du nouveau mandat. Cette instance doit permettre de suivre et d'accompagner la mise en œuvre du PLH. La représentativité des différentes communes nécessite d'être consolidée.

Les moyens humains ont été renforcés en 2022, devant permettre de dégager du temps agent pour avancer sur la mise en œuvre des actions. De plus, un chef de projet Petites villes de demain a été recruté pour intervenir sur les 2 communes « PVD » de l'intercommunalité : Montsûrs et Evron.

La CC des Coëvrons accompagnera en 2023-2024, 4 à 6 communes volontaires dans la définition d'une stratégie de revitalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études sera proposée pour accompagner ces communes dans la formalisation d'une stratégie et l'élaboration d'un plan guide pour redynamiser leur centre-bourg, dans un objectif ZAN.

### Évaluation globale du PLH :

Avis du bureau du CR2H du 19 janvier 2018 :

Le bureau du CR2H souligne la qualité de ce premier PLH volontaire. L'ambition de l'EPCI dans la reconquête des centres-bourgs et pour l'attractivité de son territoire est soulignée et encouragée.

Le bureau du CR2H émet un avis favorable sur le PLH de la CC du Pays des Coëvrons.